



**CC GALLY MAULDRE**  
**RAPPORT**  
**RELATIF AUX ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE 2024**

**I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE**

**I.1 Contexte économique global**

L'année 2023 est une année difficile économiquement à cause notamment de l'inflation.

**a/ La croissance**

Dans la zone euro, la croissance est estimée à +0,7% en 2023 (+3,5% en 2022).

Pour 2024, elle est estimée à +1%.

La croissance française annuelle est estimée à +0,9% en 2023 (+2,8% en 2022).

Pour 2024, la prévision de croissance est de +1,4%.

	2019	2020	2021	2022	Estimé 2023	Prévision 2024
Evolution de la croissance	+1,4%	-7,9%	+6,9%	+2,8%	+0,9%	+1,4%

**b/ L'inflation**

La projection d'évolution de l'inflation 2023 en France est de +5,8%. Elle a été de +5,2% en 2022.

Contrairement aux autres pays de la zone euro, l'inflation est moins importante en France (Italie +6,3%, Allemagne +6,5%). Cette inflation importante a entraîné l'augmentation du point d'indice de +1,5% impactant les charges de personnel.

Elle est projetée à +2,6% en 2024 dans le PLF.

Comparaison entre la prévision PLF et l'inflation constatée en fin d'année :

	2019	2020	2021	2022	Estimé 2023	Prévision 2024
Prévision PLF	+1,4%	+1,2%	+1,5%	+1,5%	+4,2%	+2,6%
Evolution de l'inflation	+1,1%	+0,5%	+1,6%	+5,2%	+5,8%	

### **c/ L'emploi**

Le taux de chômage pour 2023 serait en légère baisse selon la Banque de France pour atteindre 7,2%.

Il a été à son taux le plus haut en 2014 avec +10,5%.

	2019	2020	2021	2022	Estimé 2023
Evolution du taux de chômage	+8,2%	+8,1%	+7,4%	+7,3%	+7,2%

### **d/ La consommation des ménages**

La consommation des ménages aurait augmenté en 2023 d'environ +0,6%.

	2019	2020	2021	2022	Estimé 2023
Evolution de la consommation des ménages	+1,5%	-6,7%	+5,2%	-0,5%	+0,6%

### **e/ L'investissement des entreprises**

L'investissement des entreprises affiche une augmentation d'environ 1% en 2023, après une hausse estimée à +6% en 2022.

### **f/ Les taux d'intérêt**

Après la hausse de 2023, la Banque Centrale Européenne ne prévoit pas de baisse des taux directeurs pour 2024.

	2011	2012	2013	2014	2016	2022	2023
Evolution du taux directeur BCE	1%	0,75%	0,25%	0,05%	0%	2,5%	4,5%

## g/ Le budget de l'Etat

Après une forte hausse entre 2009 et 2016, le déficit public en pourcentage du PIB a « reculé » à partir de 2017. En 2019, il a été de 3% du PIB. En 2020, suite à la crise sanitaire, le déficit a été 9% du PIB et en 2021 de 6,5%. En 2022, il a été de 4,7% du PIB grâce à un rebond de l'activité.

Pour 2023, il est annoncé stable par rapport à 2022.

La dette publique atteignait 98,4% du PIB en 2018 et 97,4% en 2019, 115% en 2020 et 112,8% en 2021. La dette publique a diminué en 2022 pour atteindre le ratio de 111,8% du PIB.

Pour 2023, elle est estimée selon la loi des finances à 111,2% du PIB.

**La dette nette des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur**  
*(en milliards d'euros)*

	2022T2	2022T3	2022T4	2023T1	2023T2
<b>Ensemble des adm. publiques</b>	<b>2 593,5</b>	<b>2 647,0</b>	<b>2 671,1</b>	<b>2 729,8</b>	<b>2 785,9</b>
dont :					
État	2 104,3	2 164,9	2 202,2	2 256,1	2 327,6
Organismes divers d'adm. centrale	40,4	41,6	43,7	40,6	40,3
Administrations publiques locales	233,0	226,7	230,5	230,5	229,8
Administrations de sécurité sociale	215,8	213,8	194,8	202,6	188,2

## I.2 La loi de finances pour 2024 et ses répercussions pluriannuelles sur les collectivités locales

### a/ Suppression de la CVAE en deux ans

Le gouvernement avait annoncé, lors du vote du PLF 2023, la suppression de la CVAE en deux temps à compter de 2023 avec une disparition totale en 2024.

Cela signifiait donc que les entreprises ne paieraient que la moitié de la CVAE en 2023 et plus rien en 2024. Il avait également été annoncé que le produit de la CVAE serait intégralement compensé aux collectivités par une nouvelle fraction de TVA.

Mais le gouvernement a annoncé que cette suppression de la seconde moitié se ferait progressivement jusqu'en 2027.

	2019	2020	2021	2022	2023	Prévision 2024
Evolution de la CVAE de la CCGM	627 K€	645 K€	747 K€	671 K€	760 K€	776 K€

### **b/ Coefficient de revalorisation des bases de fiscalité pour 2024**

Selon l'article 1518 bis du CGI, les valeurs locatives foncières sont revalorisées depuis 2018 en fonction de l'inflation constatée et non plus l'inflation prévisionnelle.

Nous restons à ce stade sur une estimation en 2024 pour la CCGM à +4% en fonction des indices connus à ce jour et nous avons pris en compte une dynamique des bases de +0,5% pour la TFB.

A ce jour, il demeure toujours une grande incertitude sur l'évolution des bases.

	2019	2020	2021	2022	2023	Prévision 2024
Evolution des bases	+2,2%	1,2%	+0,2%	+3,4%	+7,1%	+4,5%

### **c/ La DGF du bloc communal**

Il est annoncé une hausse de 320 millions de l'enveloppe globale mais cela reste au niveau national. En 2024, il est prévu une seule enveloppe globale répartie sur l'ensemble des intercommunalités.

	2019	2020	2021	2022	2023	Prévision 2024
Evolution DGF de la CCGM	182 K€	201 K€	222 K€	245 K€	270 K€	270 K€

**II . ESTIMATION DES RESULTATS DE 2023 (à confirmer lors de la clôture de l'exercice en cours au 1<sup>er</sup> février 2024)**

**A la date du 1<sup>er</sup> octobre 2023 et sous réserve de la clôture définitive en cours**, l'exécution budgétaire 2023 ferait apparaître les résultats suivants :

Pour rappel, c'est le Compte Financier Unique qui sera adopté pour l'exercice 2023 en lieu et place du compte de gestion et du compte administratif. Il présentera un compte d'exploitation ainsi qu'un bilan.

**1. Section de fonctionnement 2023**

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>OPERATIONS RELLES</b>	<b>Réalisé 2022</b>	<b>Prévu 2023</b>	<b>Estimé 2023</b>	<b>2023/2022 en %</b>
Chapitre 013 atténuation de charges	6 064	4 000	2 837	-53,2%
Chapitre 70 produits des services	871 991	927 005	981 163	+12,5%
Chapitre 73 impôts et taxes	1 813 041	2 665 400	2 665 400	+47,0%
Chapitre 731 impositions directes	6 440 631	6 257 204	6 257 204	-2,8%
Chapitre 74 dotations	1 551 534	1 584 289	1 542 476	-0,5%
Chapitre 75 Autres produits de gestion	26 337	609	2 735	NS
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>10 709 598</b>	<b>11 438 507</b>	<b>11 451 815</b>	<b>+ 6,9%</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>				
Chapitre 78 reprises sur provisions	0	30 000	30 000	NS
Chapitre 002 excédent reporté	155 612	150 000	150 000	-3,6%
Chapitre 042 Opérations d'ordre	0	12 954	12 954	NS
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>155 612</b>	<b>192 954</b>	<b>192 954</b>	<b>+24,0%</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 865 210</b>	<b>11 631 461</b>	<b>11 644 769</b>	<b>+7,2%</b>

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>OPERATIONS RELLES</b>	<b>Réalisé 2022</b>	<b>Prévu 2023</b>	<b>Estimé 2023</b>	<b>2023/2022 en %</b>
Chapitre 011 charges à caractère général	2 547 709	3 149 123	2 999 763	+ 17,7%
Chapitre 012 charges de personnel	1 528 082	1 983 476	1 981 991	+29,7%
Chapitre 014 atténuation de produits	4 306 678	4 466 113	4 415 939	+2,5%
Chapitre 65 autres charges de gestion courante	1 147 208	1 289 266	1 277 033	+11,3%
Chapitre 66 Charges financières	1 015	208	207	NS
Chapitre 67 charges exceptionnelles	376	500	314	-16,5
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>9 531 068</b>	<b>10 888 686</b>	<b>10 675 247</b>	<b>+12,0%</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>				
Chapitre 023 virement à la section d'investissement	0	640 170	0	NS
Chapitre 042 opérations d'ordre	91 250	102 205	106 000	+16,2%
Chapitre 68 Dotations aux provisions	30 273	400	0	NS
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>121 523</b>	<b>742 775</b>	<b>106 000</b>	<b>-12,8%</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
	<b>9 652 591</b>	<b>11 631 461</b>	<b>10 781 247</b>	<b>+11,7%</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT opérations réelles seulement</b>				
	<b>1 178 530</b>	<b>0</b>	<b>776 568</b>	<b>-34,1%</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT opérations réelles et d'ordre</b>				
	<b>1 212 619</b>	<b>0</b>	<b>863 522</b>	<b>-28,8%</b>

Le résultat de fonctionnement 2023 estimé est en baisse de -28,8%. Cela s'explique par des recettes de fonctionnement en hausse de +7,2% pour des dépenses de fonctionnement en hausse de +11,7%.

Rappelons pour mémoire que depuis 2022, les excédents de fonctionnement (1 212 733,45 €) ont été affectés (hormis une réserve de 150 000 €) à la section d'investissement en prévision des investissements à venir et que la CCGM n'a aucune dette.

Ce résultat s'explique par de nouvelles dépenses qui avaient été anticipées lors de l'élaboration du BP 2023.

La comparaison des recettes et dépenses s'effectue entre le réalisé 2023 et le réalisé 2022.

### Fonctionnement :

- **Recettes 2023**

- Les produits des services (chapitre 70) affichent une hausse de +12,5% en raison de la hausse des tarifs de portage de repas, l'augmentation des effectifs dans les centres de loisirs ainsi que la revente des composteurs aux administrés des communes membres.
- Les impôts et taxes (chapitre 73) sont en hausse de +47% en raison de la dynamique de la fraction de TVA, ainsi que de la compensation de la CVAE qui s'inscrit à ce chapitre alors que la CVAE à proprement parler était inscrite au chapitre 731.
- Les impositions directes (chapitre 731) sont en baisse de -2,8% principalement pour la raison évoquée ci-dessus concernant la CVAE. Sans ce transfert, ce chapitre serait en hausse de +8,9%.

	<b>Prévu 2022</b>	<b>Réalisé 2022</b>	<b>Prévu 2023</b>	<b>Réalisé 2023</b>
- dont TH et TF	1 364 118,00	1 342 359,00	1 440 926,00	1 440 926,00
- dont CFE (cotisation foncière des entreprises)	1 243 452,00	1 251 344,00	1 421 269,00	1 421 269,00
- dont CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)	656 918,00	670 911,00	0,00	0,00
- dont TEOM	2 847 241,00	2 874 579,00	3 060 450,00	3 060 450,00
- dont IFER	80 000,00	90 542,00	94 437,00	94 437,00
- dont TASCOM	50 000,00	74 362,00	74 362,00	74 362,00
- dont rôles supplémentaires	30 000,00	16 475,00	37 760,00	37 760,00
- dont taxe GEMAPI	120 000,00	120 059,00	128 000,00	128 000,00

- dont fraction de TVA TH	1 712 500,00	1 801 403,00	1 893 302,00	1 893 302,00
- dont fraction de TVA CVAE	0,00	0,00	760 460,00	760 460,00
<b>Total chapitre 73 impôts et taxes</b>	<b>8 104 229,00</b>	<b>8 242 034,00</b>	<b>8 910 966,00</b>	<b>8 910 966,00</b>

- La dotation forfaitaire : après avoir baissé de -20 K€ en 2018 (-14%), -54 K€ en 2017 (-23%) et de - 91 K€ (-32%) en 2016, et augmenté en 2019 et 2020 de +10%, stabilisé en 2021, elle augmente de +10% en 2023 (270 K€), tout comme elle avait augmenté de +10% en 2022.

La dotation forfaitaire 2024 est annoncée stable par rapport à 2023 sur le plan national, ce qui n'exclut pas des variations locales.

- Les dotations (chapitre 74) sont en baisse de -0,5% en raison du soutien éco mobilier reçu par CITEO via le SIDOMPE (167 K€ en 2023 pour 222 K€ en 2022) et de la dotation de compensation des groupements de communes (762 K€ en 2023 pour 767 K€ en 2022).

- **Dépenses 2023**

- Les charges à caractère général : elles sont en hausse de +17,7% par rapport à 2022 notamment en raison de la hausse des tarifs de nos fournisseurs de repas (+29 K€), la hausse du coût de l'énergie (+14 K€), de la hausse du coût de la collecte des OM (+269 K€).

La comparaison détaillée des comptes budgétaires aura lieu lors de l'adoption du CFU compte d'exploitation 2023.

- Les frais de personnel augmentent de +29,7%. Cette hausse avait été anticipée au BP 2023 (+27,3%). Elle s'explique par le recrutement d'animateurs suite à la hausse des effectifs et la remunicipalisation du centre de loisirs de Saint-Nom-la-Bretèche, le recrutement d'une responsable de la communication mutualisée et d'un agent en charge de la vie des assemblées et du secrétariat de la présidence et de la direction générale des services, la mise à disposition à 50% et 20% d'agents (informatique, sport), la hausse du point d'indice de 3,5% en année pleine et de 1,5% depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023. L'impact sur la masse salariale lié à l'inflation est d'environ 15 K€.

Lors de la présentation des comptes 2023, le bilan de la masse salariale nette, c'est-à-dire hors remboursement des communes (communication, informatique, etc) sera présenté.

- Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » est en hausse de +11,3%. Cette hausse s'explique par une hausse de la contribution au SDIS (+23 K€) et d'un versement d'indemnités transactionnelles à un ancien agent (+55 K€).
- Le chapitre 014 « atténuations de produits » est quasi stable (+2,5%) en raison de l'augmentation de la participation au SIEED.

**Evolution des résultats de fonctionnement de la CCGM depuis sa création :**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Epargne de gestion en K€ (opérations réelles seulement hors opérations d'ordre)</b>	-20	504	-142	522	183	381	542	1 285	1 179	777

Le résultat de 2023 s'explique par :

- Des dépenses de fonctionnement qui augmentent plus vite que les recettes.

**2. Section d'investissement 2023**

	Réalisé 2022	Prévu 2023	Estimé 2023 yc RAR
Chapitre 001 Excédent reporté	961 618	1 855 413	1 855 413
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	0	640 170	0
Chapitre 024 Produits de cession des immobilisations	0	860 000	0
Chapitre 040 Opérations d'ordre	91 250	102 205	100 257
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	0	1 802 194	1 802 194
Chapitre 10 Dotations reçues	1 269 120	1 723 693	1 335 919
Chapitre 13 Subventions reçues	1 978 049	1 546 671	693 671
Chapitre 16 Emprunts	0	0	0
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	8 878	156 600	156 599
<b>TOTAL</b>	<b>4 308 915</b>	<b>8 686 946</b>	<b>5 944 053</b>
	Réalisé 2022	Prévu 2023	Estimé 2023 yc RAR
Chapitre 001 Déficit reporté	0	0	0
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	12 954	12 954
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	0	1 802 194	1 802 194
Chapitre 13 Subventions d'investissement	118 438	0	0
Chapitre 16 Emprunts	7 652	93 713	93 711
Chapitre 20 Etudes	84 711	134 301	98 006

Chapitre 204 Subventions d'équipement	111 148	805 077	165 853
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	82 045	2 735 033	150 020
Chapitre 23 Immobilisations en cours	2 041 094	3 093 709	2 376 628
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	8 414	9 965	9 939
<b>TOTAL</b>	<b>2 453 502</b>	<b>8 686 946</b>	<b>4 709 305</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>+ 1 855 413</b>	<b>0</b>	<b>+ 1 234 748</b>

Le programme d'équipement (principalement travaux, mais aussi mobilier, matériel, études) **inscrit au budget primitif 2023 s'élevait à 6 768 K€**, dont 5 651 K€ de dépenses nouvelles et 1 117 K€ de restes à réaliser de 2022 vers 2023 (commandes de 2022 payées en 2023).

Les réalisations de **ce programme d'équipement s'élèvent à 2 807 K€**, sous réserve des paiements d'ici la fin de l'année.

Aucun emprunt n'a donc été levé.

**Le taux de réalisation global est de 41,5% et de 27,2% si on ne prend en compte que les investissements directs de la CCGM hors délégation de maîtrise d'ouvrage au SMSO.**

Les dépenses réalisées en 2023 ont été :

- Travaux de renaturation de la Mauldre financés par l'Agence de l'Eau : 1 303 K€
- Réalisation de l'aménagement de la zone du collège à Feucherolles : 1 078 K€ financés à 60% HT par le Conseil Départemental des Yvelines
- Travaux sur la parcelle de Davron : 93 K€
- Installation de colonnes enterrées à Mareil : 37 K€
- Mobiliers pour les centres de loisirs : 7 K€

### III. LIGNES DIRECTRICES DE 2024 :

- **Lignes directrices transversales dont quelques anticipations à envisager dès 2024 :**

- En raison de la dissolution du SIEED annoncée au 31 décembre 2025, la question de l'harmonisation progressive du service et des taux de TEOM devra être posée et débattue ainsi que la prise en charge via la TEOM des problématiques spécifiques de déchèterie sur le territoire.
- Afin d'exercer pleinement et règlementairement la compétence transférée, une réflexion devra être engagée sur un socle tarifaire unique pour les centres de loisirs ainsi que sur un socle commun de prestations harmonisées, ce qui n'empêchera pas chaque niveau communal de compléter ce dernier socle commun.
- La même question pourrait se poser pour la restauration extrascolaire.

Le travail engagé sur les tarifs du portage des repas est parallèlement une première étape.

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de rester en dessous de l'inflation
- Mettre en œuvre la mutualisation exprimée par plusieurs communes des services informatique et communication mutualisée qui générera des recettes, notamment pour la communication mutualisée, ce qui permettra d'atténuer les dépenses de personnel de la CCGM. Pour le service commun Systèmes d'Information (informatique), la Commune de Feucherolles sera porteuse et gestionnaire de ce service commun
- Mettre à jour en parallèle le schéma de mutualisation des services et des moyens
- Développer une politique d'acquisition foncière dynamique pour préparer les projets de développement économique d'une part et les autres projets communautaires d'autre part
- A moyen terme la question d'un rééquilibrage entre la fiscalité des ménages et la fiscalité des entreprises pourrait être posée ; pour mémoire, la fiscalité entreprise de la CCGM est très en deçà de la moyenne des intercommunalités de même strate mais cela nécessite une évolution législative sur la liaison des taux actuellement en vigueur.  
Par ailleurs, la dynamique foncière tant sur les ménages que sur l'immobilier d'entreprise est réelle à l'échelle de notre territoire et le village d'entreprises achevé sur Feucherolles va produire des effets significatifs sur les recettes fiscales de la CCGM

## **Investissements :**

### Lignes directrices :

- arrêter en 2024 le contenu de l'acte d'engagement intercommunal (feuille de route pluriannuelle intercommunale) et le finaliser
  - poursuivre la mise en place en investissement d'une politique de fonds de concours pour le soutien à l'investissement local pour 2024 – 2026 dans le cadre du règlement d'attribution de fonds de concours qui sera élaboré par un groupe de travail composé d'élus et d'agents et soumis au vote du Conseil Communautaire fin juin 2024 au plus tard
- **Développement économique et aménagement**
    - Poursuite de la procédure liée au terrain de Davron et cession du terrain
    - Acquisition du terrain de la ferme de Mort Moulin à Chavenay et du terrain SNCF à la gare de Maule
    - Réflexion sur l'opportunité d'acquérir le terrain sur la zone du Moulin à Mareil-sur-Mauldre actuellement sous maîtrise foncière communale
  - **Equipements culturels et sportifs / CLSH / actions en faveur du sport, de la jeunesse et des seniors**
    - Rénovation du centre de loisirs de Maule
    - Réhabilitation pour mise aux normes du vestiaire sur le terrain de football de Feucherolles

- **Transports / circulations douces**

- Travaux pour la mise en place de la circulation douce sur le Chemin de Richemont ainsi que sur la Dorsale pour lesquels les accords de principe de subventions ont été notifiés par la Région et le Département des Yvelines

### **Fonctionnement :**

Lignes directrices :

- Ajustement des crédits dédiés aux associations en fonction des conventions d'objectifs proposées
- Inscription d'une enveloppe pour des études diverses, notamment dans le cadre du PCAET et du développement économique
- **Environnement / instruction droit des sols**
  - Poursuite du développement écocarde sur le territoire
  - Poursuite du partenariat avec Energies Solidaires, l'APPVPA et LVDD
  - 2ème phase d'équipement des foyers intercommunaux en composteurs
- **Equipements culturels et sportifs / CLSH / actions en faveur du sport, de la jeunesse et des seniors**
  - Finalisation de l'analyse des besoins sociaux (ABS)
  - JO 2024 : mesurer l'impact des épreuves sportives sur les territoires communaux
  - Examen approfondi des demandes de crédits supplémentaires pour les activités des centres de loisirs dans le cadre de la réflexion qui doit être envisagée sur l'harmonisation des prestations (socle commun)
- **Transports / circulations douces**
  - Audit sur la situation du transport sur le territoire
  - Augmentation des crédits consacrés au transport sur le territoire
  - Entretien des pistes cyclables
- **Communication / NTIC / animation territoriale et événementielle**
  - Maintenir la publication de la Lettre de Gally-Mauldre (4 par an) et celle de la newsletter
  - Inscrire une enveloppe pour Terre de Jeux 2024 avec une communication intercommunale
  - Développer des actions communes en matière d'animation du territoire
  - Poursuivre la mise aux normes et la sécurisation des moyens informatiques

## IV. ORIENTATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES POUR 2024 :

### 1. Recettes de fonctionnement

- **Dotations** : stabilité des dotations par rapport à 2023
  
- **Recettes des familles** : une réflexion devra être amorcée dès 2024 sur un socle tarifaire unique pour les centres de loisirs ainsi que sur un socle commun de prestations harmonisées, ce qui n'empêchera pas chaque niveau communal de compléter ce dernier socle commun. La même question pourrait se poser pour la restauration extrascolaire. Le travail engagé sur les tarifs du portage des repas est parallèlement une première étape suite à la hausse des prix du prestataire.
  
- **TEOM** : Pour les 4 communes hors SIEED :
  - ✓ Les tonnages devraient être en légère baisse en 2023 par rapport à 2022, particulièrement sur les ordures ménagères suite aux nouvelles consignes de tri, compensée par une légère hausse des tonnages pour les emballages et journaux.

Pour mémoire, la Commune de Saint Nom la Bretèche propose à ses habitants depuis 2020 une nouvelle prestation d'accès à la déchèterie des Clayes-sous-Bois : il convient de la répercuter dans la TEOM de la commune.

La question de l'harmonisation progressive du service et des taux de TEOM devra être posée et débattue ainsi que la prise en charge via la TEOM des problématiques spécifiques de déchèterie sur le territoire.
  
- **Fiscalité professionnelle** : En 2023, la fraction de TVA compensant la CVAE a été supérieure à la CVAE 2022. Dans l'attente de confirmation suite au projet de loi de finances où il est proposé la disparition des 50% restants de la CVAE progressivement sur 4 ans (2024 à 2027) intégralement compensée, il a été intégré une fraction de TVA compensant la CVAE stable pour 2024.
  
- **Fiscalité des ménages** : Il a été intégré une évolution des bases prévisionnelles de +4% pour la loi de finances et +0,5% pour la dynamique pour la TFB.

Il est ainsi proposé de maintenir les taux de fiscalité des ménages et des entreprises.

### 2. Dépenses de fonctionnement

- **FPIC intercommunal** : nous retenons une hypothèse de hausse du montant global du territoire de +2% par rapport à son niveau de 2023.

- **Charges de personnel** : une évolution de la masse salariale en 2024 pour plusieurs raisons identifiables :
  - ✓ 1 recrutement (Directeur des Finances et des Ressources Humaines) et nouvelle organisation de cette direction
  - ✓ Réduction concomitante de la refacturation de la mise à disposition de services du fait du terme au 21 janvier 2024 de la convention de services partagés avec la Commune de Maule d'une part et d'activités accessoires d'autre part
  - ✓ Intégration en année pleine de l'augmentation du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2023 et de la hausse de 5 points d'indice au 1<sup>er</sup> janvier 2024
  - ✓ Attribution de la prime de pouvoir d'achat aux agents
  
- **Autres charges** : prise en compte d'une hausse de +1% au BP 2024 par rapport au BP 2023 sur les charges à caractère général pour tenir compte de l'inflation
  
- **Présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de fonctionnement**

EN K€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2021	REALISE 2022	BP 2023	Estimé 2023	Prévision 2024	Prévision 2024/ BP 2023 en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 532	2 548	3 149	3 000	3 180	+1,0%
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 213	1 528	1 983	1 982	2 080	+4,9%
014 ATTENUATION DE PRODUITS	4 314	4 307	4 466	4 416	4 482	+0,4%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	80	91	102	106	120	+17,6%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 102	1 147	1 289	1 277	1 296	+0,5%
66 CHARGES FINANCIERES	2	1	0	0	23	NS%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2	0	1	0	0	NS
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	0	30	0	0	0	NS
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>9 246</b>	<b>9 652</b>	<b>10 990</b>	<b>10 781</b>	<b>11 181</b>	<b>+1,7%</b>

La hausse des dépenses de fonctionnement est de +1,7% par rapport au BP 2023 mais reste inférieure à l'inflation de +2,6%.

**Détails des contributions et budget net des dépenses CCGM :**

EN K€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2021	REALISE 2022	BP 2023	ESTIME 2023	Prévision 2024	% Prev 2024 / BP 2023
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>9 246</b>	<b>9 652</b>	<b>10 990</b>	<b>10 781</b>	<b>11 181</b>	<b>+1,7%</b>
SIEED	-1 450	- 1 496	- 1 612	-1 612	-1 644	+2,0%
FPIC	-2 156	-2 133	- 2 177	-2 119	-2 161	-0,7%
SDIS	-810	-830	-840	-840	-857	+2,0%
Attributions de compensation	-677	-677	- 677	-677	-677	0
<b>BUDGET NET CCGM</b>	<b>4 153</b>	<b>4 516</b>	<b>5 684</b>	<b>5 533</b>	<b>5 842</b>	<b>+2,7%</b>

- Evolution des dépenses de personnel et des rémunérations :**

EN K€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Prévision 2024
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 093	1 224	1 246	1 356	1 532	1 983	2 080

En 2024, le budget de la masse salariale sera en hausse suite au recrutement d'un directeur des finances et des ressources humaines et de la nouvelle organisation de cette direction mais également en raison de la hausse du point d'indice en 2023 et de l'augmentation de 5 points d'indice des traitements au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

• **Structure des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :**

	Administratif	Urbanisme et environnement	ALSH	Maintien à domicile
<b>Titulaires permanents</b>	4	8	3	2
<b>Non titulaires permanents</b>	1	0	7	2
<b>Non titulaires vacataires</b>	0	0	20	0
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>30</b>	<b>4</b>
<i>Rappel total 2023</i>	4	8	26	3

*NB : Ces effectifs ne comptabilisent que les agents employés par la CC et n'incluent pas les agents communaux mis à disposition pour une partie de leur temps de travail, ni les missions de coordination, de direction ou de chefferie de projet effectuées par quelques agents des communes au titre d'une activité accessoire.*

Le nombre d'animateurs ou d'agents chargés de l'aide à domicile et du portage de repas évoluera en fonction de la fréquentation de ces services.

• **Evolution des avantages en nature :**

- Pas d'avantage en nature logement ou véhicule au niveau de la CC Gally Mauldre (pas de logements de fonction ; véhicules de service uniquement)
- Les repas sont fournis au personnel travaillant pendant les heures de repas (animateurs des ALSH)
- Aucune évolution particulière prévue

• **Evolution du temps de travail :**

Les 1 607 heures de temps de travail sont en vigueur depuis plusieurs années.

• **Investissement et engagements pluriannuels**

Les dépenses d'investissement, en partie abordées au chapitre III « lignes directrices », seront présentées par délégation au moment du vote du BP, en plus de la présentation comptable réglementaire.

Aucune autorisation de programme ne sera votée.

Les projets d'investissement sont :

- L'acquisition de terrain sur le site de Mort-Moulin

- L'acquisition éventuelle de terrain sur le site du Moulin à Mareil- sur-Mauldre
- Le démarrage des travaux d'extension et de rénovation du centre de loisirs de Maule
- Les travaux de prévention des inondations au Clos Bazin,
- La réalisation de circulations douces sur le territoire intercommunal dans le cadre du schéma directeur des liaisons douces,
- La réhabilitation pour mise aux normes du vestiaire sur le terrain de football de Feucherolles

- **Dette**

L'endettement de Gally Mauldre est nul au 31 décembre 2023.

Le virement à la section de fonctionnement a été de 1 140 K€ sur les deux dernières années.

Le recours à un emprunt (durée et conditions à définir) est susceptible d'être proposé pour un montant de 500 K€ afin de financer les investissements.

- **Grands équilibres 2024**

Les principaux éléments influant sur nos équilibres financiers ont été pris en compte :

- En ce qui concerne la fraction de TVA pour les EPCI afin de compenser la perte de TH, il a été envisagé une stabilité par prudence
- Stabilité des dotations par rapport à 2023
- Constat d'une hausse des dépenses de fonctionnement comme expliqué auparavant.

**ANNEXE 1 : Obligations complémentaires**  
 selon l'article 107 de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015

**Objectifs relatifs à l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement**

DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2022	BP 2023	Estimé 2023		Prévision 2024	Objectif 2025
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 548	3 149	3 000		3 180	3 275
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 528	1 983	1 982		2 080	2 117
014 ATTENUATION DE PRODUITS	4 307	4 466	4 416		4 482	4 558
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 147	1 289	1 277		1 296	1 316
66 CHARGES FINANCIERES	1	0	0		23	62
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0		0	0
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>9 531</b>	<b>10 889</b>	<b>10 675</b>		<b>11 061</b>	<b>11 328</b>

**Objectifs relatifs à l'évolution du besoin de financement annuel**

DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2022	BP 2023	ESTIME 2023		Prévision 2024	Objectif 2025
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 548	3 149	3 000		3 180	3 275
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 528	1 983	1 982		2 080	2 117
014 ATTENUATION DE PRODUITS	4 307	4 466	4 416		4 482	4 558
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 147	1 289	1 277		1 296	1 316
66 CHARGES FINANCIERES	1	0	0		23	62
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0		0	0
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>9 531</b>	<b>10 889</b>	<b>10 675</b>		<b>11 061</b>	<b>11 328</b>

<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>REALISE 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>ESTIME 2023</b>	<b>Prévision 2024</b>	<b>Objectif 2025</b>
013 ATTENUATION DE CHARGES	6	4	3	10	10
70 PRODUITS DES SERVICES	872	927	981	1 002	1 022
73 IMPOTS ET TAXES	1 813	2 665	2 665	2 719	2 773
731 IMPOSITIONS DIRECTES	6 441	6 257	6 257	6 438	6 593
74 DOTATIONS	1 552	1 584	1 542	1 531	1 520
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	26	1	3	0	0
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>10 710</b>	<b>11 438</b>	<b>11 451</b>	<b>11 700</b>	<b>11 918</b>

<b>EPARGNE DE GESTION (recettes courantes – dépenses de gestion)</b>	<b>REALISE 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>ESTIME 2023</b>	<b>Prévision 2024</b>	<b>Objectif 2025</b>
	<b>1 179</b>	<b>549</b>	<b>777</b>	<b>662</b>	<b>652</b>

Remboursement de capital d'emprunt	8	4	4	16	41
------------------------------------	---	---	---	----	----

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 426	6 768	2 807	3 572	2 202
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT	2 206	3 130	1 034	2 260	660
<b>BESOIN DE FINANCEMENT AVANT EMPRUNT</b>	<b>220</b>	<b>3 638</b>	<b>1 773</b>	<b>1 312</b>	<b>1 542</b>

EMPRUNT CONTRACTE	0	0	0	500	800
-------------------	---	---	---	-----	-----